

**Compte-rendu
Commission Patrimoine
funéraire**

Réunion du vendredi 11 décembre 2020
Visioconférence

Présents (18) :

Céline	Bardin	Patrimoine Aurhalpin
Véronique	Belle	Inventaire général – Région AURA
Alice	Besson	Restauratrice
Chantal Jane	Buisson	Historienne / Auteure (69)
Marie-Hélène	Chateau	Patrimoine Aurhalpin
Danielle	Coste	Fédération du Patrimoine de l'Est Lyonnais (FPEL) (69)
Annie	Dargaud	Fédération du Patrimoine de l'Est Lyonnais (FPEL) (69)
Evelyne	Dumoulin	Société des Amis des Arts de Charlieu (42)
Michel-André	Durand	Amis du Musée de Bourgoin-Jallieu (38) / Compagnie de Savoie
Yves	Garaud	Aimer Lire à Chassieu (69)
Séverine	Koprivnick	Mémorial de la prison de Montluc (69)
Vincent	Léoty	Varenes en mouvement (63)
Jacques	Louforest	Les Amis du vieux Thoissey et de ses environs (01)
Renée	Pellegrini	FPEL / Mémoire Miolande (69)
Jacques	Pierron	ARPADI (01)
Brigitte	Riboreau	Ville de Bourgoin-Jallieu (38)
Aude	Thevenon	Patrimoine Aurhalpin
Benoit	Van Hille	Mairie de Collonges-au-Mont-d'Or

Excusés (4) :

Aurélie	Dessert	Mémorial de la prison de Montluc (69)
Laurence	Hamonière	Historienne (69)
Léa	Lemoine	Route des Villes d'Eaux du Massif Central (63)
Nicole-Claude	Meschin	Comité pour la restauration du patrimoine d'Ordonnaz (01)

M.-H. Chateau remercie les participants pour leur présence et constate que l'intérêt pour cette commission ne faiblit pas. Elle salue le travail d'A. Thevenon, animatrice de la commission Patrimoine funéraire.

A. Thevenon rappelle l'ordre du jour.

Retour sur le *Printemps des Cimetières virtuel*

A. Thevenon rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 du *Printemps des cimetières* a dû être annulée. Sur le modèle de ce qui a été mis en place pour les Journées Européennes des Métiers d'Art, qui ont aussi été annulées, nous avons proposé aux organisateurs inscrits de lancer un *Printemps des cimetières* virtuel. Le but était d'animer l'événement malgré son annulation en partageant du contenu sur internet, et particulièrement sur les réseaux sociaux. Sur les 90 structures inscrites pour l'édition 2020, 31 ont participé à l'édition virtuelle, soit environ 30%. Le support le plus utilisé a été Facebook, puis Instagram et Twitter. Certains organisateurs ont également organisé une campagne par courriel.

Cette mobilisation en ligne a eu un impact très positif sur le nombre d'abonnés et d'interactions sur les différents réseaux sociaux du *Printemps des cimetières* et a permis de toucher un public plus large.

L'organisation d'une édition digitale a aussi permis de montrer à nos mécènes et partenaires que nous restions actifs. Nos mécénats ont donc été maintenus en 2020 et sont confortés pour 2021.

L'objectif est de conserver cette dynamique et cet aspect de l'événement pour les prochaines éditions. La présence en ligne permet de toucher un autre public et de rendre l'événement plus visible.

A. Thevenon remercie les organisateurs ayant pris part à cette édition particulière.

B. Van Hille demande si les publications produites par les organisateurs dans le cadre de cette édition virtuelle sont conservées afin de constituer une base de données ?

A. Thevenon indique que les publications sont pérennes sur les réseaux sociaux et peuvent être retrouvées grâce au hashtag créé pour l'occasion : « #PrintempsdesCimetieresChezVous ».

S. Koprivnick remarque que cette édition digitale a permis de créer de nouveaux supports de médiation, notamment des vidéos, qui pourront par la suite être réutilisés pour d'autres actions et pour toucher un autre public.

V. Belle signale aux membres la publication d'un article sur le cimetière de Villefranche-sur-Saône sur le [site internet des Carnets de l'Inventaire](#).

Printemps des Cimetières 2021

- Thème :

Le thème choisi pour l'édition 2020 est conservé, les organisateurs pourront ainsi reprogrammer les animations prévues, pour cette nouvelle édition.

- Système d'inscription :

Le système d'inscription va évoluer pour l'édition 2021 : il s'agira toujours d'un formulaire en ligne mais qui sera hébergé par OpenAgenda. C'est la solution utilisée par le Ministère de la Culture pour recueillir les inscriptions aux Journées européennes du patrimoine (JEP), aux Journées nationales de l'architecture, ...

Cette solution a plusieurs avantages : l'exportation possible des données pour la création d'une carte interactive sur un site internet et l'accessibilité des informations pour les médias.

- Documents de communication :

Il est envisagé de conserver ce qui avait été fait en 2019 : des affiches personnalisables et des flyers.

B. Riboreau remarque que les affiches repiquables, comme pour les JEP, sont une bonne option. Il suffit d'ajouter les informations dans le bandeau blanc prévu à cet effet, c'est simple.

D. Coste signale qu'auparavant les documents étaient personnalisés. La communication est un élément important pour faire connaître l'événement. Il faudrait garder la possibilité d'accompagner les bénévoles qui en auraient besoin.

A. Thevenon indique que Patrimoine Aurhalpin n'a plus ni le temps ni l'argent pour réaliser des documents personnalisés, en raison du nombre croissant d'organisateur.

M.-H. Chateau ajoute que cela serait trop chronophage. Nous sommes néanmoins à disposition des organisateurs moins à l'aise avec l'informatique et qui auraient besoin d'assistance.

Pour D. Coste, il faut aussi prendre en compte les individuels qui ont moins de moyens que les associations. Elle constate par ailleurs une forme d'essoufflement dans l'Est lyonnais, avec moins de communes participantes. Il faudrait trouver des nouvelles personnes prêtes à s'impliquer dans l'événement. D'autres parts, avec l'arrivée de nouveaux élus, un travail de sensibilisation doit être de nouveau engagé.

Pour J. Loupforest, les affiches génériques repiquables sont une bonne solution pour la communication papier, ensuite les réseaux sociaux permettent de diffuser des visuels des cimetières locaux.

V. Belle remarque qu'il est important d'accompagner les organisateurs, pour ne pas risquer d'en perdre.

C.-J. Buisson indique que le volume d'affiches distribuées est trop important car il est difficile de trouver des espaces pour les accrocher. La communication sur les réseaux sociaux a aussi ses limites. Elle prend l'exemple des Journées nationales de l'architecture qui ont beaucoup misé sur la communication digitale, mais la plupart des visiteurs présents à sa visite avait eu l'information grâce aux journaux et aux flyers. Un programme papier serait utile.

- **Date limite d'inscription**

En 2020, la date limite d'inscription avait été fixée un mois avant l'événement. Au-delà de cette date, la présence sur les documents de communication papier n'était plus garantie.

Pour M.-A. Durand, si cela a fonctionné auparavant il faut rester sur le même fonctionnement.

B. Riboreau remarque que pour les JEP ou la Nuit des Musées, les inscriptions ferment 3 ou 4 mois avant l'événement.

J. Loupforest ajoute que beaucoup d'animations prévues en 2020 vont être reportées à l'édition 2021, les informations ont donc déjà été réunies.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 19 mars 2021.

- **Gratuité des animations**

A. Thevenon revient sur la question de l'obligation de gratuité des animations proposées dans le cadre du *Printemps des cimetières*. C'est une question récurrente de la part de structures faisant intervenir des salariés, surtout en week-end. Ces dernières semaines nous avons été questionnés sur ce sujet par l'office de tourisme de Bourg-en-Bresse, la Ville de Nîmes, la Ville de Beauvais, ... Nous pourrions fonctionner comme les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins en encourageant la gratuité mais en autorisant les animations payantes, à condition qu'elles soient proposées à un tarif réduit ou libre.

C. J. Buisson indique que, pour les cimetières de Villeurbanne, elle ne peut pas demander de participation financière aux visiteurs. Cela peut donc créer une forme d'inégalité entre les organisateurs.

Pour B. Riboreau, il faut encourager la gratuité mais pas l'imposer. Pour le cas des cimetières privés ou l'intervention de guides indépendants, il est normal de fixer un tarif pour l'animation. L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les guides-conférenciers, cela leur permettrait d'avoir une rentrée financière. Il faut distinguer le fait que le visiteur paye pour la prestation et non pour l'entrée dans le cimetière.

V. Léoty indique que, pour les visites du cimetière du Chambon-sur-Lac, l'association locale et la municipalité participent à la rémunération du guide. Pour 2021, ses frais de déplacements vont également lui être payés.

D. Coste remarque que, dans l'Est lyonnais, ce sont principalement des bénévoles qui interviennent. Au cimetière Saint-Roch à Grenoble, les animations sont payantes pour pouvoir faire intervenir des acteurs professionnels. Ils vont au-delà de la visite classique menée par des bénévoles. D. Coste est d'accord pour autoriser les animations payantes, afin de soutenir les guides conférenciers et les acteurs du patrimoine.

J. Loupforest indique que la situation est la même pour les Amis du Vieux Thoissey, ce sont des bénévoles qui interviennent. Cependant au vu de la multiplicité des organisateurs, il serait judicieux d'encourager la gratuité sans l'imposer.

S. Koprivnick ajoute que si la gratuité n'est pas obligatoire, il faut que le tarif soit clairement affiché et visible pour les participants.

Les membres votent à la majorité pour la levée de l'obligation de gratuité des animations. Elle sera fortement encouragée mais pas imposée.

Glossaire de la symbolique

Ce projet a été mis en place en 2019 suite au constat que, même si beaucoup de glossaires existent, peu sont illustrés ou alors ceux-ci compilent principalement les symboles rencontrés sur un territoire donné. Un glossaire réalisé par Patrimoine Aurhalpin est donc en préparation. Un premier travail a été réalisé par notre volontaire en service civique début 2020 qui a consisté à lister l'ensemble des symboles en se basant sur des ouvrages existants et à compiler les données.

Le travail sera poursuivi en 2021 par notre nouveau volontaire en service civique pour trier les données et mettre en forme le glossaire, qui sera sous format numérique.

Les membres de la commission seront sollicités pour illustrer les symboles.

Il s'agira d'un outil d'aide supplémentaire pour les organisateurs du *Printemps des cimetières*.

B. Van Hille pose la question du droit à l'image pour les photographies de tombes.

A. Thevenon indique qu'il n'existe pas spécialement de réponse au niveau national, cela peut dépendre du règlement du cimetière.

V. Belle ajoute que l'autorisation des ayants droits doit être demandée si le nom est visible. Pour les photographies de détails, ce n'est pas nécessaire. Elle signale également le glossaire présent dans [l'ouvrage numérique du Ministère de la Culture](#) sur les cimetières.

Concernant les visuels pour illustrer le glossaire, B. Riboreau demande si les membres de la commission seront sollicités pour des manques spécifiques ?

A. Thevenon indique qu'une recherche au sein de notre propre base de données sera d'abord effectuée puis qu'une liste de symboles manquants sera établie et envoyée aux membres. Cette étape du projet n'est pas encore atteinte, les membres de la commission seront informés par courriel.

D. Coste signale l'ouvrage sur le patrimoine funéraire de l'Est lyonnais édité par la FPEL.

B. Van Hille propose d'ajouter un QR code sur les affiches et flyers du Printemps des cimetières quand le glossaire sera en ligne.

V. Belle demande la date de mise en ligne prévue ?

A. Thevenon indique qu'aucune date n'est fixée pour le moment.

Sur la question du droit à l'image, J. Loupforest cite la [réponse du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales](#) sur le droit de diffuser la photographie d'une tombe.

B. Riboreau indique que les épitaphes peuvent aussi poser des problèmes.

Il est conclu qu'il sera demandé des photographies de détails pour éviter tout risque.

S. Koprivnick demande si le cas des sépultures militaires sera abordé. En effet même si les tombes sont standardisées, quelques symboles existent. Dans le carré du Commonwealth au cimetière de la Doua, la tombe d'un soldat néo-zélandais présente une fougère par exemple.

A. Thevenon indique que c'est un aspect qui n'avait pas été envisagé mais qui pourrait enrichir le glossaire.

C. J. Buisson ajoute qu'il ne faut pas omettre la place des symboles animaliers, elle dispose de nombreuses photos. Sur ce sujet, il serait intéressant d'avoir des cimetières animaliers comme participant au *Printemps des cimetières*.

Recensement des tombes d'intérêt patrimonial

A. Thevenon rappelle que cette action est une volonté de la commission depuis plusieurs années. En 2019, un groupe de travail a été constitué pour élaborer une fiche de recensement et étudier les finalités du projet. Ce groupe est constitué de V. Belle, B. Riboreau, Y. Garaud et de l'équipe de Patrimoine Aurhalpin.

Malgré la situation sanitaire en 2020, le groupe a pu se réunir et avancer sur la fiche.

V. Belle ajoute que les membres du groupe s'étaient fixés comme étape suivante le test sur le terrain de la fiche, qui n'a malheureusement pas pu se faire.

A. Thevenon indique à ce sujet qu'une association nous a contactés en septembre afin de recueillir des conseils pour réaliser l'inventaire du cimetière de leur commune. Il s'agit des Amis du vieux Mornant (69). La fiche élaborée leur a donc été transmise afin de pouvoir la tester.

Il est demandé aux membres présents si certains seraient intéressés pour participer aux essais de la fiche ?

B. Riboreau est d'accord pour tester la fiche dans les cimetières de Bourgoin-Jallieu.

S. Koprivnik souhaite en savoir plus sur la dimension « d'intérêt patrimonial » ? Cela concerne l'architecture de la tombe ou la personne inhumée ?

V. Belle indique que l'accent est mis sur l'histoire de l'art.

B. Riboreau ajoute que l'objectif est avant tout de recenser les tombes ayant une architecture et une symbolique particulière. Mais l'intérêt de la personne inhumée ne doit pas être ignoré non plus, à voir dans un second temps.

La définition d'une tombe d'intérêt patrimonial, rédigée par le groupe de travail, est lue aux membres : « tombe ayant un intérêt patrimonial de par ses auteurs, ses matériaux, son architecture, son décor ou son originalité, à l'aune du cimetière ».

A. Thevenon remarque que le cas des cimetières militaires est à étudier avec le groupe de travail.

V. Belle indique que le recensement sera participatif.

A. Thevenon précise que nous sommes encore en phase de test de la fiche mais qu'elle sera ensuite diffusée largement afin que les communes, associations et individuels puissent participer à ce recensement. Nous avons le souhait d'organiser des réunions sur les territoires afin de présenter le projet, cela n'est pour le moment pas possible. Parmi les finalités évoquées, le groupe de travail a notamment retenu l'édition d'un ouvrage et l'organisation d'un colloque.

Pour V. Léoty, cela permettra une émulation et la création de liens entre les sites.

A. Thevenon ajoute que la base de données constituée sera mise en ligne et accessible à tous.

Pour J. Loupforest, la notion de « à l'aune du cimetière » est très intéressante. Il est d'accord pour tester la fiche sur 2 tombes.

Pour C. J. Buisson, même si l'accent est mis sur la tombe en elle-même, la personne inhumée ne doit pas être ignorée.

A. Thevenon précise que c'est en effet une information importante car les symboles font souvent référence au défunt.

Y. Garaud ajoute qu'un espace dédié a été prévu sur la fiche pour indiquer des informations généalogiques et biographiques sur le défunt.

Actualités régionales et nationales

A. Thevenon revient sur la remarque de D. Coste à propos de la sensibilisation des nouveaux élus. C'est dans cette perspective qu'une réédition sous format numérique du Vademecum n°1, *Construire le cimetière de demain*, est en préparation. Sa mise en ligne est prévue pour le début de l'année 2021 (*ndlr, la sortie a été repoussée à avril 2021*). De nombreuses évolutions ont vu le jour en matière de droit funéraire, une mise à jour des textes a donc été nécessaire et une partie sur l'entretien du patrimoine funéraire a été ajoutée.

Suite à l'annulation du *Printemps des cimetières* en 2020, un projet de visites virtuelles de cimetières a été monté par Patrimoine Aurhalpin dans le but de toucher un public plus large et de proposer une découverte du patrimoine funéraire de façon innovante. Des demandes de subventions ont été faites auprès des Ministères de la Culture et des Armées et un dossier de candidature à l'appel à projets Patrimoine et Numérique a été déposé. Nous avons eu un retour positif de chacune des structures. Le projet est donc lancé et il est envisagé de les mettre en ligne en avril 2021.

Pour D. Coste, les vidéos sont un format très pertinent. Il serait intéressant d'enrichir ces visites avec des documents anciens, des photographies, etc... comme un guide peut le faire lors de ces visites.

A. Thevenon précise que cela est prévu dans le cahier des charges. Deux sites ont été retenus pour cette année, avec l'objectif de créer de nouvelles visites au fil des ans. Les deux sites choisis sont la nécropole nationale des Glières en Haute-Savoie et le cimetière de Paulhaguet en Haute-Loire.

B. Riboreau demande quelle société a été choisie pour réaliser les visites virtuelles ?

A. Thevenon indique qu'il s'agit de X. Spertini, photographe, qui a notamment réalisé la visite virtuelle de l'usine de Cusset-TASE.

A. Thevenon présente le [nouveau fascicule édité par l'Association de sauvegarde des cimetières familiaux de la Drôme](#).

M.-A. Durand signale aux membres la création d'une entreprise en Haute-Savoie, dénommée Histoires de vie, dont l'objet est de rendre accessible la biographie des défunts à l'aide du QR code apposé sur les tombes.

A. Thevenon indique que nous sommes en contact avec cette personne, qui souhaite participer à la prochaine édition du *Printemps des cimetières*.

B. Riboreau constate qu'il y a une bonne dynamique autour des cimetières, il faut poursuivre l'investissement même si des essoufflements se font ressentir. Il faut inciter d'autres personnes à nous rejoindre. Il y a urgence à poursuivre le travail pour sauver les tombes anciennes qui disparaissent peu à peu pour laisser place à des tombes standardisées.

M.-H. Chateau remercie les participants et leur demande de l'excuser de devoir quitter la réunion avant sa fin.

C. Bardin indique que A. Thevenon a suivi une formation sur la législation funéraire afin d'asseoir notre rôle de référent régional sur le sujet.

A. Thevenon explique qu'il s'agit d'un MOOC réalisé par le CNFPT sur les bases du droit funéraire.

J. Pierron signale qu'il est en lien avec la municipalité de Prévessin-Moëns (Haute-Savoie) qui a la volonté de restaurer certaines tombes du cimetière et d'en demander l'inscription aux monuments historiques.

C. Bardin indique que la demande émane de Patrimoine des Pays de l'Ain et qu'elle a suggéré de faire appel à l'ARPADI.

J. Pierron indique qu'une réunion a eu lieu avec la mairie et un historien local pour travailler sur le sujet. Il demande aux membres si des financements existent pour de telles restaurations ?

D. Coste répond qu'il est possible de faire appel à la Fondation du patrimoine pour lancer une collecte.

C. Bardin précise qu'une collecte ne peut être lancée que par une commune ou une association. Il faut peut-être voir du côté du secteur patrimonial remarquable.

J. Pierron ajoute que l'église, accolée au cimetière, est protégée au titre des monuments historiques.

A. Thevenon remarque qu'une protection au titre des abords pourrait être envisagée.

J. Pierron indique que trois autres municipalités ont contacté son association pour obtenir des conseils sur la sauvegarde de tombes suite au *Printemps des cimetières*.

La réunion se termine à 12 h 30.